

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 août 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le jeudi 26 août, à dix-neuf heures trente minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN, Thierry GAUTIER et Jean-François CORNÉE, Mmes Aurore GUY et Charlotte GUESNE, M. Laurent MAUDET, Mme Stéphanie AGEORGES.

Absents excusés : M. André MAUFAY, Mme Sandra HARO, M. Kévin TRONCHET, Mme Marie-Thérèse PICHEREAU.

Absent : M. Jacky LETAY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Jean-François CORNÉE a été élu secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h35.

Approbation procès-verbal de la séance du 08 juillet 2021.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 08 juillet 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Aline BROSSEAU rejoint la séance à 19h44.

Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Parcelles AB n°159 et 238, ZN n°77 (41, rue du Mans) ; parcelles AB n°100 et 111 (6 rue du Mans) : le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.

Restaurant scolaire : révision du prix des repas.

Madame le Maire rappelle la proposition d'instaurer une tarification progressive au restaurant scolaire étudiée lors de la précédente réunion.

Compte tenu de la complexité de la mise en place de cette tarification et de la persistance d'un certain nombre d'interrogations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas instaurer de tarification progressive au restaurant scolaire.

Il décide par ailleurs de ne pas augmenter les tarifs des repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021-2022. **À compter du 1^{er} septembre 2021, le prix du repas pour les enfants est donc maintenu à 3.47 € et celui du repas pour les adultes à 5.81 €**

Salle polyvalente : demande de location de l'association Sav'A Jouer.

Madame le Maire présente la demande de location de la salle polyvalente de l'association Sav'A Jouer. Elle interroge les élus sur l'opportunité d'établir un tarif spécifique pour les associations.

Après discussion, dans la mesure où il s'agit d'un évènement privé de l'association, le Conseil Municipal dit que le tarif à appliquer est celui d'une location weekend pour une personne non riveraine de la commune.

Programme d'entretien des collecteurs, fossés, etc.

► Madame le Maire donne la parole à M. Laurent MAUDET, conseiller municipal délégué en charge de la commission voiries et réseaux.

Il présente les priorités retenues par la commission concernant le programme 2021 d'entretien des collecteurs : un collecteur enterré à La Charbonnerie, et deux collecteurs à ciel ouvert, un à La Groie qui longe la voie de chemin de fer et l'autre à La Haute Foulerie.

La commission estime que ces dossiers sont prioritaires principalement en raison des menaces d'inondations d'habitations et de la présence récurrente d'eau sur la route lors d'épisodes pluvieux (risque d'accident).

Pour l'instant seul le devis pour le collecteur de La Charbonnerie a été reçu. Il s'élève à 3 670,00 € H.T.

Afin de simplifier les démarches et de gagner en rapidité, la commission propose que la commune prenne en charge la totalité du coût des travaux de remise en état de ce collecteur enterré, qui actuellement ne fonctionne plus, sans demander de participation ni au propriétaire et ni à l'exploitant. La commission est consciente de créer un précédent qui entraînera un surcoût pour la commune dans les années à venir. C'est d'ailleurs ce que font également remarquer plusieurs élus, et si le Conseil Municipal suit l'avis de la commission et valide ce principe, il faudra l'appliquer à tous.

D'autre part, il conviendra d'établir une convention entre les parties afin que la remise en état et la réparation des éventuelles détériorations, volontaires ou accidentelles, résultant de l'activité agricoles soient à la charge du propriétaire et de l'exploitant.

Après discussion, les élus présents valident à l'unanimité cette proposition.

► M. Laurent MAUDET remémore les difficultés d'évacuation des eaux pluviales rue du Mortier. Les élus discutent de la procédure qu'ils souhaitent mettre en place pour résoudre ce problème (constat d'huissier, intervention d'un géomètre, etc.).

École numérique : choix du devis pour le renouvellement de la classe mobile et l'installation d'un deuxième tableau interactif.

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal du fait que le dossier déposé par la commune au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été retenu et il lui est attribué une subvention d'un montant de 5 264,00 €.

Elle informe que suite à la consultation, deux entreprises ont répondu à sa demande de devis :

- Société MODULARIS pour un montant de 7 804,20 € HT., pour la fourniture et l'installation d'un vidéoprojecteur, d'un tableau, et la fourniture de 8 PC portables avec un pack office (non compris la dépose du tableau existant, l'installation électrique et la pose des prises pour le vidéoprojecteur).
- Société CONTY pour un montant de 8 872,00 € H.T., pour la fourniture et l'installation d'un vidéoprojecteur, d'un tableau, et la fourniture de 8 PC portables avec un pack office (inclus la dépose du tableau existant, l'installation électrique et la pose des prises nécessaires)

Les membres du Conseil Municipal présents, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- acceptent le devis de la société CONTY tel que mentionné ci-dessus,
- disent que cette dépense sera inscrite au budget 2021 en section d'investissement,
- autorisent Madame le Maire à signer le devis et la convention pour la subvention.

Projets en cours : point sur l'avancée des travaux et choix de devis.

► Lotissement route de Bèlevant.

L'appel à concurrence n'a pas été fructueux : il n'y a aucune réponse. Madame le Maire est en attente d'une réponse du CAUE pour la suite à donner à ce dossier.

► Enfouissement des réseaux aériens rue de la Croix de Pierre.

La reprise des trottoirs consécutive à l'enfouissement des réseaux, à la charge de la société Garczynski Traploir, est pour l'instant interrompue. Madame le Maire rappelle que les trottoirs longeant le plateau

sont à la charge de la commune. Elle a reçu deux devis dont un, le plus élevé, de l'entreprise qui réalise le chantier pour Garczynski Traploir.

Le Conseil Municipal considère qu'il serait plus opportun que ce soit la même entreprise qui réalise les travaux. Toutefois, compte tenu de l'écart entre les deux devis, il sera demandé à cette entreprise si elle peut revoir sa proposition de prix.

► Travaux de marquage.

Monsieur Laurent MAUDET présente les travaux prévus avec notamment la mise aux normes d'accessibilité (dalle podotactile, de l'escalier de l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les prestations et le devis de la société Traçage Service qui s'élève à 1 316,75 € H.T. (mille trois cent seize euros et soixante-quinze cents).

► Achat d'un terrain à La Croix Verte, rue de la Croix de Pierre.

La proposition d'achat émise par Conseil Municipal a été acceptée. La vente devrait être signée fin septembre.

Questions diverses.

- Madame le Maire confirme le départ en retraite imminent de M. Jean-Pierre LECLOU. Elle fixera une date avec lui pour organiser un vin d'honneur (en fonction des dispositions imposées par le contexte sanitaire).

- Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle salle pour le tennis de table qui pourrait se concrétiser, Madame le Maire tient à rappeler l'engagement pris par la précédente équipe municipale de céder le terrain pour l'euro symbolique et d'y amener les réseaux nécessaires.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 30 septembre 2021 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 21h47.